

sure que se développent et la population et la production.

Si nous comparons les principaux items de la situation des banques au 31 décembre 1902 avec ceux du mois correspondant de 1901, comme nous l'avons dit plus haut, nous aurons la preuve d'un réel accroissement dans les transactions de nos institutions financières.

	1901.	1902.
Circulation. . . . .	\$ 54,372,788	60,574,144
Dépôts du public (Canada)	335,740,263	370,108,368
Dépôts du public (Etranger)	31,355,262	37,199,339
Prêts à demande (Canada)	37,651,941	51,385,890
Prêts courants (Canada)	289,158,657	322,879,089
Prêts courants (Etranger)	32,160,566	34,131,237

Les prêts à demande ailleurs qu'au Canada ont diminué de \$1,560,000; ils en étaient en 1901 de \$43,704,000.

Voici le tableau résumé de la situation de banques au 30 nov. et au 31 dec. 1902 :

PASSIF.	30 nov. 1902	31 dec. 1902
Capital versé. . . . .	\$71,928,516	\$72,795,440
Réserves. . . . .	42,657,737	44,517,681
Circulation. . . . .	\$64,497,614	\$60,574,144
Dépôts du gouvernement fédéral. . . . .	4,343,851	6,497,029
Dépôts des gouvernements provinciaux. . . . .	3,229,082	3,123,493
Dép. du public remb. à demande. . . . .	111,691,073	115,690,499
Dép. du public remb. après avis. . . . .	250,815,075	254,217,669
Dépôts reçus ailleurs qu'en Canada. . . . .	39,645,065	37,199,339
Emprunts à d'autres banq. en Canada. . . . .	658,124	719,778
Dépôts et bal. dus à d'autr. banq. en C. . . . .	3,495,803	3,202,550
Bal. dues à d'autres banq. en Anglet. . . . .	5,615,863	5,611,582
Bal. dues à d'autres banq. à l'étranger. . . . .	1,416,356	1,157,683
Autre passif. . . . .	12,899,115	11,314,489
	\$498,307,128	\$499,508,534

ACTIF.	30 nov. 1902	31 dec. 1902
Espèces. . . . .	\$12,710,211	\$12,892,235
Billets fédéraux. . . . .	24,055,320	24,730,575
Dépôts en garantie de circulation. . . . .	3,197,270	3,297,270
Billets et chèques sur autres banques. . . . .	16,329,982	20,517,282
Prêts à d'autres banques en Canada, garantis. . . . .	649,277	719,777
Dépôts et balances dans d'autr. banq. en Canada. . . . .	4,958,565	4,873,336
Balances dues par agences et autres banques en Ang. . . . .	10,106,383	9,023,489
Balances dues par agences et autres banq. à l'étranger. . . . .	12,768,220	13,694,959
Obligations des gouvernements. . . . .	9,451,621	9,455,752
Obligations des municipalités. . . . .	15,196,264	14,879,654
Obligations, actions et autr. val. mobilières. . . . .	36,711,936	36,925,800

Prêts à dem. remboursables en Can.	51,958,911	51,385,890
Prêts à dem. remboursables ailleurs	49,563,674	43,704,054
Prêts courants en Canada. . . . .	317,172,228	322,879,089
Prêts courants ailleurs. . . . .	34,358,355	34,131,237
Prêts au gouvernement fédéral. . . . .		
Prêts aux gouvernements provinciaux	4,309,049	4,224,119
Créanc. en souffrance	1,763,939	1,764,813
Immeubles. . . . .	862,450	864,820
Hypothèques. . . . .	769,328	762,182
Immeubles occupés par les banques. . . . .	7,441,964	7,556,236
Autre actif. . . . .	9,021,123	7,105,459
	\$623,356,246	\$625,388,209

## LOI DE FAILLITES

Les épiciers de gros réunis à Toronto ont une fois de plus déclaré la nécessité d'obtenir du gouvernement fédéral une loi concernant les faillites. Une délégation du Guilde des Epiciers de gros se rendra à Ottawa pour demander au gouvernement une loi de faillite basée sur le contrôle aussi absolu que possible des créanciers sur le règlement des dites faillites. La délégation fera ressortir également auprès du gouvernement que la loi à intervenir devra réduire au minimum les frais inhérents à la déclaration de faillite et à la réalisation des biens des faillites.

Nous avons donné à maintes reprises dans le PRIX COURANT des exemples de ce que peuvent, en certains cas, coûter aux créanciers, les frais et dépens de la liquidation des faillites. C'est, en effet, un point sur lequel il est bon d'attirer l'attention du gouvernement.

Le point important est de décider le gouvernement à présenter une loi relative aux faillites; les années se passent, les sessions se suivent et le gouvernement est aussi muet que sourd sur la question.

Quels sont donc les intérêts assez puissants pour forcer le gouvernement à faire le mort quand il s'agit de cet acte de haute moralité que serait une bonne loi de faillite.

## LES SUCRES RAFFINES D'IMPORTATION

A la dernière assemblée du Guilde des Epiciers de Gros du Dominion, il a été décidé de demander au Gouvernement fédéral à sa prochaine session de réajuster le tarif de manière à mettre un arrêt à l'importation des sucres raffinés à l'étranger.

Les Epiciers de Gros prennent un vif intérêt à cette question, leur commerce a grandement souffert de l'importation des sucres étrangers en sacs qui sont de qualité inférieure pour la majeure partie. Ces sucres sont bien souvent surchauffés pendant la traversée sur les navires

et arrivés à Montréal, ils restent un temps plus ou moins long sur les quais par toutes les températures.

L'Epicier de gros voit son commerce entravé par des importateurs qui font une spéculation des sucres étrangers, qui ne connaissent rien des sucres, manquent des moyens et facilités de distribution et semblent ne faire ce genre de spéculation que pour entraver et la raffinerie canadienne et le commerce régulier des sucres raffinés au pays. Ils se contentent, il est vrai, d'un bénéfice très minime, mais ces sucres importés jouissent dans leurs pays d'origine d'un bonus d'exportation qui leur permet de venir faire une concurrence désastreuse aux sucres de nos raffineries et enlever du travail à leurs ouvriers.

L'epicier de détail ne gagne rien non plus à vendre ces sucres de qualité inférieure car s'il considère qu'il fait par 100 lbs 4 ou 5c de plus qu'en vendant le sucre de nos raffineries canadiennes, il peut, s'il s'en rend compte, s'apercevoir qu'il perd une clientèle qui ne se contente pas de marchandises de qualité inférieure. En somme il perd d'un côté plus qu'il ne gagne de l'autre.

Le consommateur ne gagne absolument rien à l'importation du sucre étranger que souvent il paie le même prix que le sucre canadien de qualité supérieure.

Le sucre canadien, celui de Montréal tout au moins, est de qualité supérieure parce qu'il est clarifié avec plus de soin et par de meilleurs procédés, ainsi tandis qu'à Montréal on les clarifie au charbon, les sucres qui nous viennent d'Allemagne et d'Autriche sont simplement lavés.

Nous avons deux points établis: la qualité supérieure du produit canadien d'une part et le tort causé aux commerçants d'autre part. Quant au consommateur nous avons vu que s'il ne gagnait rien à la dépense il perdrait sous le rapport de la qualité.

Le tort causé au pays dans une industrie qui emploie directement à l'année de 800 à 900 hommes—et en emploierait davantage encore si les sucres raffinés importés étaient frappés d'un droit plus élevé—et qui exige le mouvement de gros capitaux devrait attirer l'attention du gouvernement surtout maintenant que dans Ontario on cultive la betterave à sucre et qu'il s'y établit des raffineries pour le sucre de betteraves.

Nos raffineries canadiennes sont en mesure de produire et même bien au delà tout le sucre nécessaire à la consommation du pays et cependant, d'après la douane, il est entré au Canada 13,771,777 lbs de sucre raffiné aux Etats-Unis et 32,051,927 lbs de sucre raffiné dans les autres pays dans les douze mois finissant le 30 novembre dernier.

Nous avons dit que pour l'Allemagne